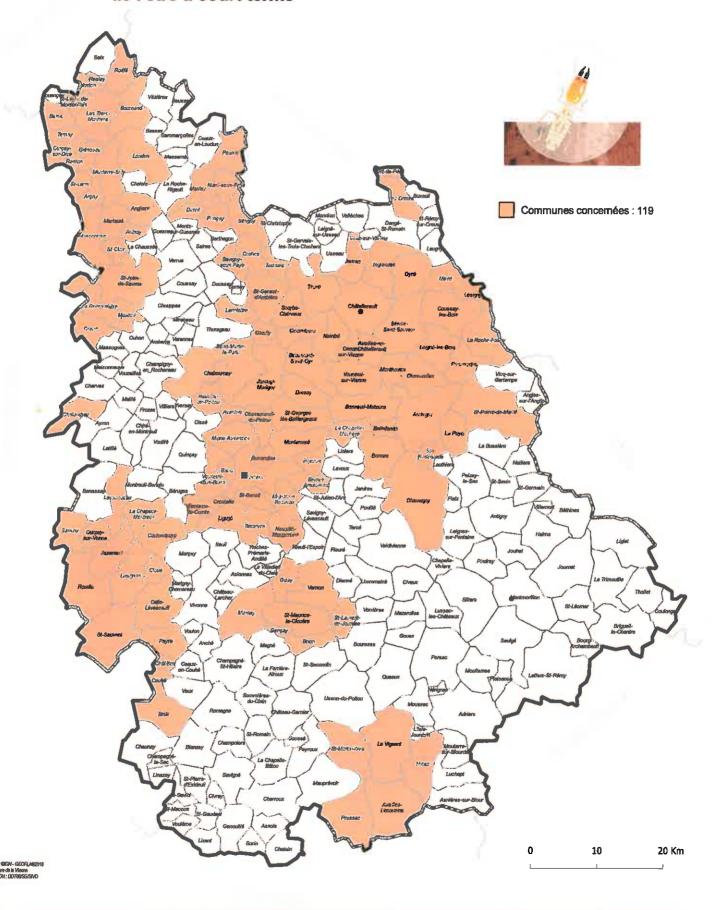


## **Vienne**

## Communes reconnues infestées par les TERMITES ou susceptibles de l'être à court terme



Communes reconnues infestées par les termites, ou susceptibles de l'être à court terme, selon arrêté préfectoral N°2017-DDT-161 du 08/03/2017. L'application de mesures de prévention s'impose dans ces zones délimitées pour les constructions neuves et les ventes d'immeubles bâtis.